« OFFRE DE REMBOURSEMENT CLE USB 32Go PHILIPS »
MODALITES DE L'OFFRE

OPERATION N° 0826VIVID32IN

Comment bénéficier de cette offre ?

Pour l'achat d'une clé USB VIVID 2.0 Philips 32 GO (FM32FD05B) sur le territoire français acheté auprès de l'enseigne INTERMARCHE entre le 4 AOUT 2026 et le 31 DECEMBRE 2026, et sous réserve de renvoyer le dossier complet dans les 10 jours calendaires suivant la date d'achat, selon les modalités et aux conditions exposées ci-dessous, DPA EUROPE vous permet d'obtenir le remboursement de 50% du montant de votre clé USB VIVID 2.0 Philips 32 GO indiqué sur votre facture soit 7.49€ (DEEE incluse):

COMMENT PROCEDER ?

Pour être éligible à l'offre, vous devez obligatoirement suivre toutes les étapes suivantes :

1°) Vous connecter sur www.dpa-europe.com/ODR, choisir l'offre, vous enregistrer en ligne en remplissant soigneusement et en totalité le formulaire.

2°) Une fois l'enregistrement « réussi », imprimer le formulaire et découper le code barre qui figure dans le bas de la page pour le coller bien en évidence sur l'enveloppe.

3°) Joindre à ce courrier :
- le formulaire complété,
- l'original de la facture d'achat,
- l'original du code barre à 13 chiffres découpé sur la boîte,
- La Photocopie de votre pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour ou passeport)
- Votre RIB (Relevé d'identité Bancaire)

4°) Renvoyer le tout sous pli suffisamment affranchi, à votre charge, dans les 10 jours calendaires suivant la date d'achat (cachet de la poste faisant foi) à :

DPA EUROPE SAM
Le Gildo Pastor Center – 7 rue du Gabian
98000 MONACO / MONACO

MODALITES DE L'OFFRE :

Si votre demande de remboursement est non-conforme quelque soit le motif, alors cette demande de remboursement ne sera pas acceptée
Le nom indiqué sur la pièce d'identité doit être identique à celui indiqué sur le RIB et sur la facture d'achat (si le nom est précisé sur la facture d'achat.).

Vous recevrez votre remboursement dans un délai de 16 semaines environ à compter de la réception de votre courrier conforme.

Les frais d'affranchissement ne sont pas remboursés.

Toute demande incomplète, illisible, frauduleuse, insuffisamment affranchie ou portant sur une référence non éligible à la présente offre, sera considérée comme nulle.
Cette offre n'est pas cumulable avec d'autres promotions en cours et est réservée aux particuliers possédant un compte bancaire en France métropolitaine (RIB Français).
Le bénéfice de l'offre est limité à une seule utilisation pour une seule personne par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même RIB).
DPA Europe se réserve le droit de suspendre, modifier ou annuler la présente offre en cas de nécessité.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978 les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite à l'adresse de l'offre.